

ASSOCIATIONS

GUICHET UNIQUE
SUBVENTIONS
& TARIFICATION
DES SALLES

INFORMATIONS PRATIQUES

Maison des associations
31 rue Guillaume Le Bartz - 56000 VANNES
Tél. 02 97 62 69 35 ou 06 65 90 53 12
contact.maisondesassociations@mairie-vannes.fr

Horaires d'ouverture de l'accueil :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et 13h30 à 19h
Le samedi de 8h30 à 12h15 et 13h30 à 17h

Conception : Direction de la communication - Ville de Vannes - Impprimerie municipale

ÉDITO

La ville de Vannes met à la disposition des associations de nombreuses salles de travail, de réunions, de loisirs, de sport, que ce soit à la maison des associations ou bien dans les structures de quartier. Ce guide pratique est à votre disposition afin que vous puissiez planifier vos rencontres et bâtir votre budget annuel. Vous y trouverez la grille tarifaire pour l'année 2018, selon le type de salle retenue et selon la domiciliation vannetaise ou hors Vannes de votre structure.

L'équipe de la maison des associations, votre « guichet unique » pour entrer en contact avec la ville et ses services, est à votre entière disposition pour vous accompagner dans vos projets.



David Robo
Maire de Vannes

LA MAISON DES ASSOCIATIONS

L'équipe de la maison des associations est à votre disposition, tout au long de l'année.

Parmi ses missions :

- Vous accompagner dans vos projets,
- Vous proposer un cycle de formation annuel (dédié exclusivement aux responsables associatifs)
- Vous renseigner
- Vous accompagner dans vos démarches de demande de subvention (seule la maison des associations est habilitée à recevoir et enregistrer les dossiers de demande de subvention ordinaire et exceptionnelle)
- Vous adresser le public recherchant vos activités associatives
- Vous proposer des locaux et des salles, à des tarifs attractifs
- Vous accueillir sur le forum annuel de la vie associative (début septembre)

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Pour toutes vos demandes de subventions ordinaires et exceptionnelles, un seul interlocuteur pour vous : la maison des associations. Guichet unique de la ville de Vannes pour les responsables associatifs, la maison des associations vous accueille, vous renseigne et vous conseille si besoin pour votre dossier de demande. Elle réceptionne la totalité des dossiers de demande de subvention, quel que ce soit le domaine d'activité de votre association, avant leur traitement en commission municipale. Les dossiers de demande de subvention sont disponibles à l'accueil et sur le site internet de la ville. Ils sont à déposer à la maison des associations pour la mi-octobre.

LA GRILLE TARIFAIRE

Maison des associations, locaux associatifs, salles sports-loisirs et structures de quartiers.

RÉUNIONS INTERNES (Assemblée générale, conseil d'administration, bureau...)	Associations vannetaises et assimilées (1) Institutions partenaires Ville de Vannes	Associations non vannetaises, Institutions (hors partenariat Ville de Vannes) Organismes privés (hors activités commerciales)
	GRATUIT	Salle petite capacité <30 : 13 €/h Salle moyenne capacité 30 à 50 : 22 €/h Salle grande capacité >50 : 36 €/h
PERMANENCES SOCIALES & D'INSCRIPTION	GRATUIT	Forfait annuel de 45 €
	Salle petite capacité (<30) : 46 € Salle moyenne capacité (30 à 50) : 69 € Salle grande capacité (>50) : 96 €	Néant
RÉUNIONS DE SYNDICS, ASSOCIATIONS DE COPROPRIÉTAIRES, COMITÉS D'ENTREPRISES	Les 550 1 ^{er} heures : Gratuit Cumulées sur l'ensemble des structures Ville À partir de la 551 ^{re} heure 10,20 €/h	Les 550 1 ^{er} es heures : Jusqu'à 15 personnes : 2,50 €/h De 16 à 29 personnes : 3,50 €/h De 30 à 60 personnes : 4,50 €/h Au-delà de 60 personnes : 6 €/h A partir de la 551 ^{re} heure : 10,20 €/h
	À partir de la 551 ^{re} heure 10,20 €/h	
ACTIVITÉS RÉGULIÈRES A L'ANNÉE (3)	Salle de petite capacité (moins de 30 personnes) : 52 €/0,5 j Salle de moyenne capacité (de 30 à 50 personnes) : 89 €/0,5 j Salle de grande capacité (plus de 50 personnes) : 108 €/0,5 j Cycle de formation (> ou = 30 demi-journées) application du demi-tarif sur les 3 tarifs ci-dessus	
FORMATIONS TARIFIÉES		
MANIFESTATIONS FESTIVES (5) ET PRIVATIVES (4) (verre de l'amitié, repas, soirée dansante, vide grenier...)	Salle d'une capacité de moins de 60 personnes (5) 46 €/0,5 j Salle d'une capacité de 60 à 99 personnes (5) 59 €/0,5 j Salle d'une capacité supérieure à 100 personnes (5) 88 €/0,5 j Cuisine pédagogique (5) (6) 13 €/h	

Légendes

- (1) : assimilée : mettant en oeuvre une activité régulière en direction des vannetais (2) : à destination d'un public ; activité tarifée ou non
(3) : non ouvert aux associations non-vannetaises (4) : uniquement ouvert aux vannetais ; À l'exclusion des mariages et retours de mariages
(5) : 2 chèques de caution (un de 230 € pour la salle et un de 30 € pour le ménage) (6) : spécifique aux centres socioculturels de Kercado et de Mémimur (cuisine équipée permettant de préparer des repas pour des groupes)